Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20171218-171218-05-DE Date de télétransmission : 19/12/2017 Date de réception préfecture : 19/12/2017

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

Création d'un poste de gardien brigadier dans le cadre d'emplois des agents de la police municipale

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, **Maire de Floirac**.

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, C. LACUEY. M. IGLESIAS. Mme DURLIN. M. GALAN. **Mme** MILLORIT. Mme LAQUIEZE. **Mme** BONNAL. Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE Mme REMAUT à Mme C. LACUEY Mme COLLIN à Mme N. LACUEY M. DANDY à M. NAFFRICHOUX M. RAIMI à Mme GRANJEON Mme FEURTET à M. ROBERT Mme VELU à M. CALT

Absents excusés:
M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20171218-171218-05-DE Date de télétransmission : 19/12/2017 Date de réception préfecture : 19/12/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que le fonctionnement de la nouvelle salle de spectacles « BORDEAUX METROPOLE ARENA » oblige la Commune de Floirac à prendre les mesures de sécurité lors des manifestations.

Des ressources supplémentaires sont à déployer. Il est donc actuellement procédé au recrutement de 2 nouveaux agents de police.

Le service de Police Municipale est à ce jour doté de 4 agents dont un chef de service de police et 3 brigadiers chef principaux. Pour rappel, un poste de gardien-brigadier est inscrit et vacant au tableau des effectifs.

Afin d'effectuer ces prochaines nominations, il convient de créer les postes suivants comme suit :

Grade	Nombre de création	Nombre	de
		suppression	
Gardien-brigadier	1	0	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 6 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer le poste indiqué dans le tableau, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31

Contre : Abstention :

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017 Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU